



MAIRIE VAUJANY

NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 11
EN EXERCICE : 11
PRESENTS : 8
VOTANTS : 11
POUR : 11
ABSTENTION : 0
CONTRE : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le trois octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. GENEVOIS Yves, Maire.

Date de la convocation : 29 septembre 2025

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Jean-Luc BASSET, Brigitte ARNAUD, Eric DOURNON, Jacques JOUANS et Valérie MARTINET

Absents : Bruno AVEQUE, Elvina SAVIOUX, Nadine VERNEY

Pouvoir : Bruno AVEQUE à Brigitte ARNAUD, Elvina SAVIOUX à Valérie MARTINET, Nadine VERNEY à Jean-Luc BASSET

Secrétaire de séance : Valérie MARTINET

Délibération n°07-03102025-03 : Rénovation et réhabilitation thermique de la Résidence « Le Rochas » - Avenants aux marchés de travaux

Par délibération du 4 avril 2025, le Conseil municipal a décidé d'attribuer, à l'unanimité, les marchés pour la réalisation des travaux de rénovation et réhabilitation thermique de la Résidence « Le Rochas » - Bâtiments A, B et C.

Comme souvent à l'occasion de chantiers de rénovation, des contraintes ou difficultés imprévues apparaissent au fur et à mesure de l'avancée des travaux. Il apparaît donc nécessaire d'adapter ou de modifier le programme de travaux initial et de passer commande de travaux modificatifs ou complémentaires. Ces décisions sont formalisées par voie d'avenants.

Conformément aux dispositions de l'article R.2194-8 du Code de la commande publique (modification de faible montant inférieure à 15% du montant du marché initial), la Commune de Vaujany souhaite à présent entériner par voie d'avenants la réalisation des travaux supplémentaires ou modificatifs suivants :

- Avenant n°1 au marché pour le lot n°2 « Charpente - Couverture - Zinguerie » d'un montant de 3 728.15 € HT;
- Avenant n°1 au marché pour le lot n°4 « Menuiserie » d'un montant de 3 685.00 € HT;
- Avenant n°1 au marché pour le lot n°8 « Électricité – Courant faible – Chauffage électrique » d'un montant de 4 444.28 € HT.

Les projets d'avenants concernés sont joints à la présente délibération.

Après prise en compte de l'ensemble des avenants y compris ceux prévus dans la présente délibération, le montant total des travaux de rénovation de la Résidence « Le Rochas », tous lots confondus, passe ainsi de 1 087 483.58 € HT à 1 099 341.01 € HT.

Le Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,

- Décide de valider les avenants suivants aux marchés de travaux de Rénovation et réhabilitation thermique de la Résidence « Le Rochas » - Bâtiments A, B et C :

- Avenant n°1 au marché pour le lot n°2 « Charpente – Couverture - Zinguerie » passé avec la société ETS MERLE pour un montant de 3 728.15 € HT, portant le montant du marché conclu initialement de 151 266.92 € HT à 154 995.07 € HT ;
 - Avenant n°1 au marché pour le lot n°4 « Menuiserie » passé avec la société L'ART DU BOIS pour un montant de 3 685.00 € HT, portant le montant du marché conclu initialement de 139 450.00 € HT à 143 135.00 € HT ;
 - Avenant n°1 au marché pour le lot n°8 « Electricité – Courant faible – Chauffage électrique » passé avec la société INEO pour un montant de 4 444.28 € HT portant le montant du marché conclu initialement de 122 325.62 € HT à 126 769.90 € HT.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 2135 du budget communal 2025 ;
 - Donne à Monsieur le Maire toutes délégations utiles à la mise en œuvre de cette décision, notamment la signature des avenants à venir.

Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.
Certifié exécutoire.
Transmis en Préfecture le

Le Maire,
Yves GENEVOIS

